amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

DÉLIBÉRATION n° 2025/11/28-04-CGF

Refus de financement au projet *Création d'espaces de travail calmes et productifs avec l'installation de cabines acoustiques dans les bibliothèques universitaires*

Le **Conseil de gestion de la Fondation universitaire amU**, en sa séance du 28 novembre 2025, sous la présidence de M. Romain LAFFONT, Vice-président de ladite Fondation,

Vu *le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,*
Vu *les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,*
Vu *les statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
Vu *les conditions et critères d'éligibilité actualisés des projets à financer par la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
Vu *la délibération n° 2024/12/04-04-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant approbation du budget initial 2025 de ladite Fondation,*
Vu *la délibération n° 2024-12-17-10-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université confirmant le budget initial 2025 de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*
Vu *la délibération n° 2025/10/10-01-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant approbation du budget rectificatif 2025 de ladite Fondation,*
Vu *la délibération n° 2025-10-14-05-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université confirmant le budget rectificatif 2025 de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,*

Ayant examiné *le dossier de candidature du projet* Création d'espaces de travail calmes et productifs avec l'installation de cabines acoustiques dans les bibliothèques universitaires *au soutien financier de la Fondation amU,*
Considérant *que ledit projet répond aux conditions et critères d'éligibilité définis par le Conseil de gestion en vue d'un possible financement par la Fondation,*
Considérant *par ailleurs le montant des fonds disponibles à date, susceptibles d'être affectés aux projets sélectionnés en séance,*
Considérant *toutefois que le projet ne s'inscrit pas directement dans les priorités stratégiques de la Fondation,*
Considérant *néanmoins l'opportunité d'identifier des financements en soutien du projet, au moyen de fonds privés issus du mécénat et/ou de partenariats avec le monde socio-économique,*
Considérant *que l'objet statutaire de la Fondation vise la collecte de tels fonds privés,*

Après en avoir délibéré,

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

Article premier :

REJETTE la demande de financement formulée auprès de la Fondation au titre du projet *Création d'espaces de travail calmes et productifs avec l'installation de cabines acoustiques dans les bibliothèques universitaires*.

Article 2 :

DECLARE que le projet *Création d'espaces de travail calmes et productifs avec l'installation de cabines acoustiques dans les bibliothèques universitaires* sera porté à la connaissance de partenaires issus du monde socio-économique susceptibles d'être identifiés par la Fondation amU comme financeurs potentiels du dispositif.

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36

amU Fondation
Aix Marseille Université

CONSEIL DE GESTION DE LA FONDATION UNIVERSITAIRE amU

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nombre de membres statutaires : 14
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7
Nombre de membres présents ou représentés : 9

Fait à Marseille, le 28 novembre 2025,

Par délégation :

M. Romain LAFFONT
Vice-président de la Fondation
universitaire Aix-Marseille Université

Jardin du Pharo .58, Boulevard Charles Livon . 13284 Marseille cedex 07. France
Tél. : +33 (0)4 91 39 65 00 . Fax : +33 (0)4 91 31 31 36